

Regles importantes

Règle numéro un: La bénédiction n'est pas transmise par l'hérédité, l'exalté a dit : «Et nous l'avons béni et nous avons béni Isaac et parmi leurs descendants, il y a ceux qui sont fideles et ceux qui sont injustes ouvertement.» C.à.d. nous avons béni Abraham, ses enfants et leurs descendants. Parmi les descendants d'Isaac, il y a croyant et infidèle.

Règle numéro deux: Les prophètes sont les meilleurs de l'humanité et personne n'est comme eux, quel que soit son statut. Ce lui qui croit les ressembler fait une grosse erreur et se croit au rang des prophètes, croit avoir le même niveau de bonheur qu'eux, ou une partie, il n'est pas permis de chercher la bénédiction de la part de quelqu'un, par son sueur ainsi de suite sauf auprès seulement des prophètes.

Règle numero trois : les demandes de bénédiction des compagnons du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)- étaient avec son corps honorable et ce qui coulait de lui, comme son sueur, ses cheveux et ainsi de suite. Il ne rapporté d'aucun parmi eux – Que Allah soit satisfait d'eux - qu'il suivait ses traces pour avoir la bénédiction de la place, et n'a pas fait la place qu'il passa pour un lieu de culte ou de prière et d'autres, Mais, Omar- Que Dieu le bénisse- a ordonne de couper l'arbre que les gens pensaient que les compagnons avaient fait allégeance au prophète (SAS) sur celui-ci et interdit l'obligation de faire la prière à l'endroit où le prophète(SAS) a prié sans intention ou mentionnant l'avantage.

Règle numero quatre: Tout ce qui a été rapporté sur le fils d'Omar---Dieu soit satisfait d'eux- au sujet de suivre les traces du prophète(SAS), c'était pour se guider et non pas pour chercher la bénédiction. La preuve qu'il n'a pas fait dans ces lieux, sauf ce que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)- a fait. le lieu où le prophète a fait ses besoins, il a fait également, il n'a pas pris le sol, n'a pas fait le Doua, ou prié ou faire le culte, Preuve que ce qu'il faisait était une demande de bénédiction et non une demande pour la bénédiction du lieu.

Règle numero cinq : Pour chaque type de bénédiction, il y a une façon de l'obtenir différent de l'autre. La bénédiction de la foi et la piété on l'obtient par la foi en tout ce que le Prophète est venu avec, avoir la foi comme la foi de compagnons. et la crainte de Dieu on l'obtient en faisant ce qui est ordonné et éviter ce qui est interdit.

La bénédiction du Coran, c'est en le lisant tranquillement, en comprenant le sens et en faisant ce qui est recommandé. La bénédiction de l'évocation, c'est en faisant comme l'a enseigné le prophète, en suivant la façon et le nombre, en évitant d'innover.

La bénédiction des aliments, comme les dates, haricots noirs, miel, s'est en mangeant et en cuisinant et en se soignant avec Roquia légale.

Et la bénédiction du lieu, c'est en demandant les moyens de vivre à cet endroit et de cultiver en conformité avec la charia. Et la bénédiction de la Mecque et de Médine, et la ville Sham, en y habitant en faisant les types de prières prévues dans celles-ci.

Et la bénédiction des mosquées en le construisant et en lisant le Coran dans celles-ci, en priant et en faisant différents types de prières enseignées par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ne pas inventer d'autres adorations. Et la bénédiction du musulman en faisant compagnie avec lui, en restant avec lui, en lui consultant dans sa spécialité.

Et la bénédiction des savants, c'est en apprenant la connaissance religieuse auprès d'eux, leurs poser des questions...

C'est la voie légale et nous avons déjà vu les voies interdites.



La demande de Bénédiction selon

LE CORAN LA TRADITION PROPHETIQUE ET LES TRACES DES APOTRES

فرنسي



La demande de BENEDICTION Dans la legislation Islamique

c'est une demande de bénédiction: c.à.d. , obtenir le bonheur , la récompense et les avantages sociaux



Interdite

C'est de demander des bénédictions de Dieu a utres qu'Allah

ou de demander la bénédiction d'Allah de manière illégale.



La benediction interdite est de deux types

La premiere est le Chirq

C'est de croire que celui qui est béni, cette bénédiction vient de lui-même ou
en partenariat avec Allah l'exalté, même s'il croit que l'ordre vient d'Allah l'exalté ou d'un autre. Ou en
demandant quelqu'un ce qu'il ne peut donne excepter Allah l'exalté.

Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit au nouveau musulman qui lui a demandé d'avoir un arbre où il peut aller chercher la bénédiction, et le message d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Vous avez dis, par celui que mon âme est entre ses mains, comme le peuple de Moïse "Ô Moïse, désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux.› Il dit: ‹Vous êtes certes des gens ignorants» rapporté par Ahmed…

Parmi cela, demande de guérison, de subsistance et d'enfant à une personne ou des arbres, des encres ou de la construction de la Kaaba ou les colonnes et les portes de la mosquée Haram ou la mosquée du prophète ou de la grotte de Thur ou Hiraa ou le signe d' Arafat et ainsi de suite.

Deuxieme, la demande de Benediction Innovante

C'est une demande de bénédiction sans preuve légale ou légitime, on croit que Dieu a fait une bénédiction.

Ou faire une demande de bénédiction avec quelque chose qui est mentionné par la charia comme béni, mais d'une manière fausse qui n'a aucune évidence. Cette demande de bénédiction est divisée en deux types:

Type 1 :

Demande de bénédiction par quelque chose qui n'a pas de preuve qu'elle soit bénie, comme, essuyer des vêtements et des vêtements de ceux qui pensent être les rapprochés de Dieu ou boire après qu'ils aient bu, embrasser leurs tombes et prendre le sol de leurs tombes. Ou la prière et la supplication sur leurs tombes.

Type 2 :

Demande de bénédiction par quelque chose bénie dans la sharia mais, d'une manière qui est contraire à la sharia, comme toucher la Mosquée, place d'Abraham, de prendre le sol de la Mecque et de Médine, ou s'essuyer de ses pierres.

La prière et la demande à un certain endroit sans aucune preuve d'y faire de culte, comme les sept mosquées.

Dans la legislation Islamique

C'est le fait de demander la bénédiction de Dieu par des moyens légitimes

La bénédiction est parmi les grandes choses qui peuvent aider un musulman dans sa vie sur terre et dans l'au-delà, parce qu'elle apporte la tranquillité, le bonheur, apporte la guérison et des grandes récompenses.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a expliqué les choses bénies et la façon de les cherchées et les moyens d'y parvenir, et il a mis en garde de suivre le chemin des pervers d'une façon stricte et il a comparé cet égarement a l'acte des idolâtres , il a dit-la paix soit sur lui-"vous avez dit, par celui a qui mon âme est entre sa main, comme le peuple de Moïse :fais nous un Dieu comme Ils ont des dieux, il dit : vous êtes des gens ignorants.» rapporté par Ahmed

La demande de bénédiction légitime est celle qui remplisse les conditions suivantes

A. Existence des preuves légitimes que la chose est bénie, Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «la «bénédictions provient de Dieu

B. La croyance que la demande de bénédiction et le bonheur proviennent d'Allah .l'Exalté

C. Que la méthode soit légitime, dans le cas contraire la demande de bénédiction est interdite



La demande de benediction legitime se divise en deux sortes

BENEDICTION MORALE

1. Bénédiction de l'Islam c'est par le réconfort, le bonheur et l'aisance : «Et quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam» Surate Al-An,am:125

2- Bénédiction d'obéissance au Prophète (saw): «Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah» surate les femmes : 80. «Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés» Surate An-nur 54. L'obéissance à Allah et la guidance en suivant le prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

La bénédiction d'obéissance: Abi-Hurra rapporte que le prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quiconque prie la nuit du Ramadan avec foi et en contrôlant ses actes, ses précédents péchés lui sont pardonnés» « le Hajj, le pèlerinage, et le jeûne, sont les actes pour réaliser les besoins des musulmans»

4. La Bénédiction du Saint Coran: «Ce Coran est un Livre béni, Suivez-le donc et craignez de transgresser ses ordres si vous désirez qu'Allah soit miséricordieux envers vous» Sourate les bestiaux :155

5. La Bénédiction de l'évocation : «Certes les cœurs ne se sont rassurés et tranquillisés que par l'évocation d'Allah» Surat Al-Ra'ad 28,

LA BENEDICTION SENSORIELLE

1. la bénédiction de la piété « Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre…» sourate Araf : 96.

2. la bénédiction du Coran et du hadith parmi les quelles, l'exorcisme et la guérison ;

3. Bénédiction propre aux prophètes, sa salive, ses cheveux, son eau, le reste de son ablution ;

4Bénédiction de nourritures consommables: Eau de Zam-zam-Olive-figue, eau de pluies, datte – le repas de la nuit ;

5-Bénédiction de certains animaux: moutons – chevaux ;

6.-Bénédiction de certains endroits: Sham, Makkah, Médine, Yémen

7- Bénédiction de Zikri :« Implorez le pardon de votre Seigneur, Il est toujours Celui qui accorde le pardon pour les péchés, Il vous envoie du ciel des pluies abondantes. Il vous octroie des biens et des enfants qui sont les parures de la vie d'ici-bas. Il vous donne des jardins dont vous jouissez de la beauté et des fruits. Il vous donne des rivières » Surat Noah :10-11

LES REGLES ESSENTIELLES

1-Première règle :

Il est on ne peut plus important de comprendre les textes légaux comme les ont compris les compagnons (qu'Allah les agrée). Cela parce qu'ils ont été présents lors de la révélation du Coran et qu'ils savent ses causes. Ils ont compris les visées du Messager (paix et salut d'Allah sur lui) et ont su ce qu'il voulait dire, et en cela ils ont parfaitement compris le sens de (l'intermédiation des vertueux). Venant de Anas (qu'Allah l'agrée), il dit : au moment où le Messager d'Allah (paix et salut d'Allah sur lui) était entrain de prêcher le jour de vendredi, un homme s'est mis débout et dit : ô Messager d'Allah, Al Kira'e est mort et Al Shaa est mort. Implore Allah pour nous qu'il nous abreuve. Il étendit ses mains et implora ». Rapporté par Al Boukhary. C'est comme cela qu'ils le prenaient comme intermédiaire (sur lui paix et salut d'Allah) de son vivant. Ils faisaient l'intermédiation par ses supplications. Mais, après sa mort, ils ne le prenaient plus comme intermédiaire comme ils le faisaient de son vivant. Mais ils font l'intermédiation des supplications de vertueux en vie. Comme évoqué dans le récit véridique, de la part de Anas bin Malik, que Omar bin Al Khattab (qu'Allah l'agrée) quand la sécheresse dépassait les bornes, demandait la pluie par Al Abbas bin Abd Al Mouttalib en disant : « ô Allah, nous implorions la pluie auprès de Toi par l'intermédiaire de notre Prophète, Tu nous abreuvais. Certainement, nous t'implorons par l'intermédiaire de l'oncle de notre Prophète, abreuve-nous. Et ils étaient abreuvés. » Rapporté par Al Boukhary. C'est-à-dire qu'ils demandaient les supplications de Al Abbas comme ils demandaient les implorations du Prophète (Paix et Salut d'Allah sur lui). Si l'intermédiation des vertueux morts était légale, les compagnons (qu'Allah les agrée) n'iraient pas chercher l'intermédiation de Al Abbas en lieu et place du Prophète (paix et salut d'Allah sur lui).

2-Deuxième règle :

Il est évident qu'il faudra rassembler toutes les preuves pour élaguer un différend. Tandis que prendre en compte certaines preuves et rejeter d'autres relève de la voie des gens de la déviation qui consiste à suivre l' « équivoque » qu'Allah nous a interdit d'appréhender. Le Très-Haut dit : {C'est Lui qui a fait descendre sur toi le livre : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à des interprétations diverses. Les gens qui ont une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation.... Sourate : La famille d'Amran, verset : 7.

3-Troisième règle :

Toutes les preuves produites par les contradicteurs de la croyance véridique sur le thème de l'intermédiation sont :

Soit véridiques non sincères, comme la parole du Très-Haut : {Ô les croyants ! Craignez Allah, cherchez le moyen de vous rapprocher de Lui et luttez pour Sa cause. Peut-être serez-vous de ceux qui réussissent !}Sourate : la table servie, verset :35

Ceci est un argument irréfutable quand à son existence, pourtant non sincère quant à l'application des contradicteurs qui ont innové des moyens d'intermédiation faux et prohibés. Le moyen évoqué dans le verset consiste à l'intermédiation légale comme l'intermédiation par les bonnes œuvres à l'instar de l'exégèse faite par les compagnons (qu'Allah les agrée) dont Ibn Abbas (qu'Allah les agrée tous deux) qui l'a expliqué comme « moyen d'approcher » et son disciple l'a expliqué comme « un rapprochement » auprès d'Allah par l'obéissance et les œuvres vertueuses.

Soit sincères, non véridiques comme le récit que les contradicteurs prennent comme preuve de recevabilité de l'intermédiation par la véracité du Prophète et par son prestige. Il s'agit de: « celui qui sort de sa maison pour la prière, et qu'il dit : ô Allah, moi je t'implore par la véracité de ceux qui te t'implorent, et je t'implore par la véracité de mes pas que voici...le récit ». L'authenticité et la véracité de ce récit ne remontent pas jusqu'au Prophète (paix et salut d'Allah sur lui), et Al Nawawy et Al Haïthamy l'ont déclaré faible.





الرئاسة العامة لشؤون المسجد الحرام والمسجد النبوي
هيئة الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر بالمسجد الحرام

LA CROYANCE AUTHENTIQUE SUR L'INTERMEDIATION ET L'INTERMEDIAIRE



L'INTERMEDIATION
Que le supplicateur mentionne ce qu il croit etre la cause de son exaucement

CE QUI EST LEGAL

C'EST L'INTERMEDIATION PAR UN INTERMEDIAIRE PROUVEE DANS LA LEGISLATION. ELLE A PLUSIEURS FACETTES DONT CE QUI SUIT :

Premièrement : l'Intermédiation auprès d'Allah le Très-Haut par Ses Noms et Attributs. Comme si l'on disait : Ô Allah, c'est Toi l'Audient qui entend toute chose ; Ô Allah, c'est Toi l'Organisateur de cette création et Son Arrangeur ; Ô Allah, Tu es détenteur des plus beaux noms et des attributs les plus élevés, je te demande à chaque nom qui est à Toi, lequel tu t'es nommé personnellement, etc. Sa preuve est la parole d'Allah le Très-Haut : « C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms… » Sourate Al-A'raf :180

Parmi la bienséance de cette sourate, que l'intermédiation soit en conformité avec le nom concordant à l'événement, comme celui qui a besoin de la richesse peut dire : ô Le Pourvoyeur, enrichis-moi et celui qui veut la guérison dit : ô Le Guérisseur, guéris-moi, et ainsi de suite.

Deuxièmement : l'intermédiation auprès d'Allah l'Exalté par les bonnes œuvres : parmi les preuves sur cela, l'histoire de ceux-là qui ont été bloqués par une grosse pierre : l'un d'eux a demandé l'intermédiation par sa bienfaisance envers ses parents, le deuxième a évoqué son abandon de la fornication et le troisième a supplié Allah en lui rappelant sa fidélité à garder le dépôt et sa présentation de tout l'intérêt en cas d'usufruit dudit dépôt. Allah les a délivrés à cause de leurs bons actes comme il est dit dans le recueil des récits véridiques d'Al Boukhary.

Troisièmement : l'Intermédiation auprès d'Allah par les Supplications des vertueux, en vie : { Ils dirent : « Ô notre père, implore pour nous la rémission de nos péchés. Nous étions vraiment fautifs »}. Sourate Youssouf, verset 97. C'est-à-dire : implore Allah qu'IL puisse nous pardonner.

Et, venant d'Anas (qu'Allah l'agrée) qu'Omar ibn al Khatab (qu'Allah l'agrée) « Lors de la sécheresse accrue, implorait la pluie par l'intermédiation de Al Abbas Bin Abd Al Mouttalib. Il disait : ô Allah nous étions entrain de t'implorer par l'intermédiation de notre Prophète, et la pluie tombait ; maintenant nous t'implorons par l'intermédiaire de l'oncle de notre Prophète, fais tomber la pluie pour nous. Il dit : et la pluie tombait abondamment. » Rapporté par Al Boukhary.

Quatrièmement : l'intermédiation lors de l'avilissement et du malheur.

{Il invoqua donc son Seigneur : « Moi, je suis vaincu. Fais triompher (Ta cause)}. Sourate : la lune, verset 10.

{Et Job, quand il implora son Seigneur : « Le mal m'a touché. Mais Toi, tu es le plus miséricordieux des miséricordieux}. Sourate : les prophètes, verset 83.

Cinquièmement : l'aveu du péché et du dénuement, puis le besoin urgent d'Allah l'exalté.

{Il dit: "Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même, pardonne-moi". Et il lui pardonna. C'est Lui vraiment le Pardonneur, le Miséricordieux ! }. Sourate al Qassas : 16

{Il abreuva [les bêtes] pour elles, puis retourna à l'ombre et dit : « Seigneur, j'ai grand besoin du bien que tu feras descendre vers moi »}. Sourate al Qassas : 24

Sixièmement : l'intermédiation par la reconnaissance des faveurs :

Le Prophète (Paix et Salut d'Allah sur lui) dit : le summum de demande de pardon consiste à dire : « Ô Allah, Tu es mon Seigneur, point de divinité à part Toi. Tu m'as créé, je suis Ton serviteur, et je suis soumis à Tes engagements et Tes promesses dans la mesure de ma capacité. Je demande Ta protection contre le mal que j'ai commis. Je reconnais les faveurs dont Tu m'as comblées, et j'avoue mon péché, pardonne-moi. Car, certainement, nul autre ne peut pardonner le péché à part Toi. Il dit celui qui le récite pendant la journée avec certitude et meurt ce jour-là avant la tombée de la nuit, sera parmi les gens du Paradis ; et celui qui le récite le soir avec conviction et meurt avant le lever du jour, sera parmi les gens du Paradis » Rapporté par Al Boukhary.

Le pivot ici, c'est : je reconnais les faveurs dont tu m'as comblées.

Septièmement : l'intermédiation par l'Unicité d'Allah :

{Puis il fit, dans les ténèbres, l'appel que voici : « pas de divinité à part Toi !Pureté à Toi ! J'ai été vraiment du nombre des injustes »}. Sourate : les prophètes : 87

CE QUI EST PROHIBE

C'EST L'INTERMEDIATION PAR LE MOYEN NON CONFORME A LA LEGISLATION ELLE EST DE DEUX SORTES :

PREMIERE SORTE : L'INTERMEDIATION ASSOCIATIONNISTE

Exemple : qu'on approche la tombe d'un prophète ou d'un saint et qu'on dise : ô mon seigneur untel, viens à mon secours, guéris-moi ou enlève mon chagrin, assiste-moi dans mon besoin ou tue mon ennemi ; ou qu'il fasse l'intermédiation par l'immolation pour lui ou par la circumambulation autour de lui, et ainsi de suite.

Et c'est comme cela que faisait les associationnistes arabes qui invoquaient leurs divinités et s'approchaient d'eux par plusieurs sortes d'adoration et disaient qu'en vérité nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah et disaient que ceux-là sont nos intercesseurs auprès d'Allah. Ils n'ont jamais cru dans ces adorations que leurs idoles ont créé ou pourvoient ou administrent, mais plutôt qu'ils ne les adorent que pour qu'ils intercèdent en leur faveur auprès d'Allah. Et ça c'est le plus grand associationnisme.

Le Très-Haut dit : {…Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah ». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat}. Sourate : les groupes, verset : 3.

SECONDE SORTE : L'INTERMEDIATION INNOVATRICE

C'est l'adoration par un moyen dont le Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) ne l'a pas utilisé, ni même les généreux compagnons (qu'Allah les agrée).

Le Messager d'Allah (paix et salut d'Allah sur lui) a dit : « Celui qui innove dans notre affaire-ci quelque chose que ce soit qui n'en fait pas partie, elle sera rejetée ». Rapporté par Al Boukhary.

Le sens de (notre affaire) est : ce que nous avons amené parmi la législation et l'adoration.

Par exemple :

- Qu'on approche une tombe et qu'on implore Allah Seul tout en ayant la conviction que les supplications près de la tombe du saint-homme sont plus promptes à être exaucées ou le fait de spécifier un endroit quelconque ou une bourgade déterminée dont la législation islamique n'a pas mentionnés, ni les textes sur l'adoration en ces lieux-là.
- Ou le fait d'implorer Allah par l'intermédiaire de la véracité du Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) ou par l'intermédiaire de la véracité de tel saint ou par son prestige ou sa bénédiction ou sa sainteté ou par la véracité de sa tombe ou sa voûte ou par la véracité de ceux qui font les supplications ou les croyants et autre chose de cet acabit.

Allah-exalté-dit
« si Allah t'atteint d'un mal, nul autre que lui ne peut le dissiper…» ``Al'An' âm `` (les Troupeaux)-vers 17

Le prophète,- paix d'Allah sur Lui-a dit :
« Quiconque met une amulette, associe,
Allah (fait le Shark) »Hadith approuvé par albani





NE JUREZ QUE PAR DIEU (ALLAH)?

Ne jure pas au nom du prophète,
et non par pitié de mon père
Ni par grâce
Ni par la kaaba
Ni par l'honneur du prophète

Je jure par le seigneur de la kaaba
Je jure au nom de Dieu. Par Dieu
Je jure devant Dieu
Je jure par qui mon âme est entre ses mains



Le prophète d Allah paix et salut sur lui dit « qui veux jurer qu il jure par Allah ou qu 'il se taise "

Rapporté par Boukhari et Muslim]

MON FRÈRE MUSULMAN

Après avoir connu les 2 chemins,le chemin du paradis et celui de l'enfer, nous prions Allah de vous aider à prendre le chemin du paradis et vous éloigné du feu et tous ceux qui vous sont chers.

Le prophète,- paix d'Allah sur Lui-a dit :
« Quiconque meurt en associant Allah de quoi que ce soit entrera enfer,
et quiconque meurt sans associé Allah, entrera au paradis »

Rapporté par Muslim]

Le prophète d Allah paix et salut sur lui dit

« Quiconque part voir un voyant et lui pose des questions sur quelques chose ses prieres ne seront pas acceptées pendant 40 jours»

Rapporté par Muslim



فرنسي



La présidence generale en charge de
la sainte mosquée de la Mecque et
la sainte mosquée de Médine
Fondation de la vertue et de
prevention du vice dans
la sainte Mosquée de la Mecque

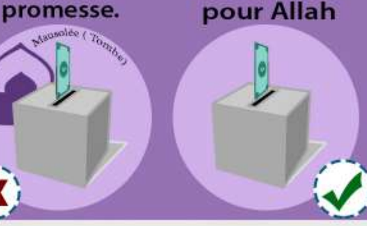
Nous lui avions octroyé deux chemins



Ne fais un vœu que pour Allah

Le prophète d Allah paix et salut sur lui dit « celui qui émet un voeu d obeir a Allah qu il le fasse et celui qui émet un voeu de désobéir a Allah qu il ne le fasse pas»

[Rapport par Boukhari]



Ne faites pas les tombes des mosquées

Le prophète d Allah paix et salut sur lui dit «Allah maudit les juifs et les chrétiens car ils transformerent les tombes des mosquées»

Rapporté par Boukhari et Muslim



Le prophète,- paix d'Allah sur Lui-a dit : « les voyages spirutuels et de la benediction ne son recommandés que vers 3 Mosquées »

1- La sainte Mosquée de la Mecque
2- La mosquée du prophète
3- La mosquée de la Palestine

[Rapporté par Bokhari]



Mon père où est Allah ?
Allah est partout

Mon père où est Allah ?
Allah est aux cieux

Il est rapporté dans une hadith qu un homme voulait affranchir une esclave le prophète lui demande où se trouve Allah? Elle repondit au cie. Le prophète lui damanda encore qui suis je ? Elle répondit tu es l envoyé d Allah alors le prophète dit « libere la car elle est croyante»

Rapporté par Bokhari et Muslim

N'égorgez que pour chercher l'agrément d'Allah





Le prophète,- paix d'Allah sur Lui-a dit : «Allah maudit celui qui égorge pour une autre que lui »

Rapporté par Muslim

Mosquée dans laquelle se trouve une tombe

Le prophète,- paix d'Allah sur Lui-a dit : « En Vérité ceux qui étaient avant vous faisaient les tombe de leurs prophète et des hommes pieux des Mosquées, moi je vous le defends »

[Rapporté par Boukhari]



Pas de circumambulation que autour de la Kaaba





Allah-l' Exalté-dit :
« et qu'ils mettent leurs ihrams,qu'ils réalisent leurs sacrifices et qu'ils fassent la circumambulation à là kaaba »

[Al-Hajj : 29]

Allah l exalté dit
« Certes les mosquées appartiennent a Allah donc n' adorez personne avec lui»
sourate jin :18

Le prophète,- paix d'Allah sur Lui-a dit :
« Quiconque meurt en adorant une autre divinité qu' Allah entrera en enfer »

[Rapporté par Bokhari]

